



# Feuille de route des achats innovants

## Ministères économiques et financiers

**Les Ministères économiques et financiers s'engagent  
à développer leurs achats innovants au service de la croissance,  
de la diffusion de l'innovation et de la compétitivité**

*Une innovation ne se décrète pas, mais se constate par le succès commercial (ou sociétal) qu'elle rencontre*

*« Une nouvelle donne pour l'innovation 2013 »*

Le Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, adopté le 6 novembre 2012, a prévu, dans sa mesure 32, la mobilisation de l'achat public pour soutenir les PME innovantes.

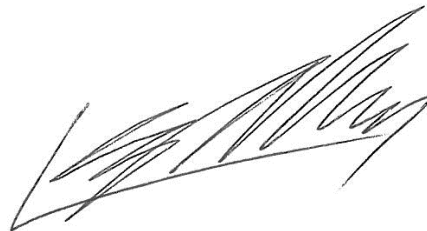
Avant même la publication de la nouvelle circulaire du 25 septembre 2013, les ministères économiques et financiers se sont engagés, en avril 2013, dans la promotion des achats innovants, en organisant la première Conférence interministérielle dédiée à ce sujet.

Pour développer l'achat innovant dans le processus d'achat, il convient de mener l'accompagnement nécessaire à ce changement culturel. C'est pourquoi, plusieurs actions ont été lancées et vont être lancées à la fois pour sensibiliser l'encadrement, les acheteurs à l'importance de cette politique publique et pour communiquer en direction de l'éco système des PME innovantes.

Dans le même sens, les ministères économiques et financiers vont prendre part à l'expérimentation du « guichet unique » visant à mettre en relation notre administration avec les PME concernées au travers du portail PactePME accessible prochainement sur notre site institutionnel. Un bilan sera tiré au terme des 6 mois.

La présente feuille de route expose, selon les fonctions « support » ou « métier », les attentes vis à vis des entreprises innovantes et précise les contacts au sein des principales directions concernées.

Les ministères économiques et financiers pourront ainsi participer au développement de nos PME innovantes et contribuer à l'objectif de 2 % d'achats innovants dès 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent de Jekhowsky', written over a faint horizontal line.

**Laurent de Jekhowsky**

Secrétaire Général

des Ministères économiques et financiers

## I. LES MISSIONS DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Le ministère de l'économie et des finances prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière économique, financière et de consommation et répression des fraudes. Il est chargé de la promotion et du développement de l'économie sociale et solidaire. Il prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière budgétaire et fiscale. Il est responsable de l'ensemble des comptes publics et de la stratégie pluriannuelle en la matière.

Au titre des responsabilités définies à l'alinéa précédent, le ministre de l'économie et des finances est compétent pour :

- les financements, les affaires monétaires, économiques et financières nationales et, en concertation avec les ministres intéressés selon les procédures prévues à cet effet, européennes et internationales ;
- la prévision économique et financière ;
- la préparation et l'exécution du budget ;
- la législation fiscale ;
- la comptabilité publique et le domaine ;
- la concurrence, la consommation et la répression des fraudes ;
- la statistique et les études économiques ;
- la réglementation, l'analyse et le contrôle de la commande publique ;
- le contrôle économique et financier ;
- les pensions et la gestion administrative et financière du régime de retraite de la fonction publique de l'Etat ;
- les impôts, le cadastre et la publicité foncière ;
- les douanes et droits indirects ;
- la politique en matière de professions libérales.

Conjointement avec le ministère du redressement productif, il prépare et met en œuvre la politique en matière de compétitivité de l'économie française, d'attractivité du territoire et de participations.

Il prépare et met en œuvre la politique de développement de l'économie sociale et solidaire, en liaison avec le ministère de l'égalité des territoires et du logement pour ce qui est de la politique de la ville, en liaison avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pour ce qui est de la politique à l'égard des associations et en liaison avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social pour ce qui est de la politique de l'insertion par l'activité économique et de l'insertion dans l'emploi.

En liaison avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, il élabore et met en œuvre les règles relatives aux finances locales.

Il est chargé, en liaison avec le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de la préparation de la loi de financement de la sécurité sociale et en suit l'exécution. Il est responsable de l'équilibre général des comptes sociaux et des mesures de financement de la protection sociale.

Il est consulté par le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique sur l'évolution des dispositions régissant les régimes de retraite des fonctionnaires et agents publics, et contresigne les décrets relatifs aux statuts et à la rémunération de ces agents.

8 programmes sont concernés par des achats innovants.

Ces **8 programmes** et leur intitulé sont :

134	Développement des entreprises et du tourisme
156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière
220	Statistiques et études économiques
221	Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État
302	Facilitation et sécurisation des échanges
305	Stratégie économique et fiscale
309	Entretien des bâtiments de l'État (pour les bâtiments occupés par des services financiers)

## **DIRECTIONS**

Les principales directions du ministère sont :

- Agence pour l'informatique financière de l'État (**AIFE**)
- Direction des affaires juridiques (**DAJ**)
- Direction générale du Budget (**DB**)
- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (**DGCCRF**)
- Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (**DGCIS**)
- Direction générale des douanes et droits indirects (**DGDDI**)
- Direction générale des Finances publiques (**DGFIP**)
- Direction générale du Trésor (**DGT**)
- Institut national de la statistique et des études économiques (**INSEE**)
- Secrétariat général des ministères économiques et financiers (**SG**)
- Service des achats de l'Etat (**SAE**)

## II. LES ENJEUX STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'ACHAT DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Les domaines sur lesquels portent des achats innovants sont :

- Les **fonctions « support »** : immobilier, ressources humaines, communication, formation, informatique.
- Les **fonctions « métier »** : fiscalité, lutte contre la fraude, protection des consommateurs, statistiques, gestion patrimoniale, gestion financière et comptable de l'Etat et des collectivités locales, développement économique.

### 1 – L'immobilier

De par l'importance des dépenses, du nombre de sites, de leurs spécificités et de la variété des besoins, les achats innovants de cette fonction représente un enjeu majeur.

L'ensemble des directions, dans le cadre de leurs missions relatives à la mise en œuvre de la politique immobilière (travaux et entretien) ont identifié des besoins d'innovation pour la maîtrise des coûts énergétiques et le renfort de la performance de la maintenance technique ou préventive dans le domaine du bâtiment (éclairage, isolation phonique, thermique, cloisonnement, toiture, gestion patrimoniale, ventilation, climatisation, sécurité incendie).

Par exemple, l'INSEE recherche une **solution innovante pour détecter les économies d'énergies sur les sites énergivores, grâce à un appareil et logiciel d'analyse des courbes de charge.**

La DGFIP est à la recherche une **solution d'optimisation de la consommation d'énergie de ses bâtiments par un système de monitoring.**

Dans le cadre d'opération de réhabilitation ou de construction, il sera privilégié des petits lots permettant à la maîtrise d'œuvre de sélectionner des solutions innovantes évaluées en coût complet.

- ✓ **Besoin spécifique d'innovation en matière d'aménagement des salles informatiques : solution de mise au point de cloisons ajustables et isolantes**

Dans le cadre de la rénovation de ses installations de production informatique intervenue en 2012, une direction a utilisé des matériaux souples pour séparer les allées froides et les allées chaudes de ses salles informatiques.

Afin d'améliorer le rendement thermique de l'installation, tout en conservant la capacité d'héberger des serveurs de taille et de générations hétérogènes, la mise au point d'une gamme de cloisons rigides de taille ajustable, isolantes et translucides serait particulièrement utile.

Elle permettrait à d'autres centres de calcul, déjà en place, d'améliorer leurs performances à faible coût.

En ce domaine, également, la direction est prête à travailler à ce projet de liaison, notamment, avec les opérateurs privés ayant contribué à la rénovation de ses installations ou d'autres.

- ✓ **Recherche de solution spécifique de refroidissement et d'économie d'énergie des salles informatiques énergivores**

## 2 – L'informatique et les nouvelles technologies

Par essence, le domaine informatique est réservé à l'achat innovant avec le triple enjeu de répondre aux attentes fortes des utilisateurs (agents et usagers), de s'adapter à l'augmentation forte des usages des nouvelles technologies et de garantir la sécurité du système d'information des directions financières, alors que la taille de ses données est exponentielle et que leur communication à l'extérieur (Open Data) va continuer à se développer.

- ✓ **Solution de sécurisation des mobiles (téléphones de type smartphone utilisant le réseau internet)**

L'innovation relève de l'usage du réseau internet pour établir la communication chiffrée indépendamment de tout opérateur local de téléphonie (facilité mondiale).

- ✓ **Solution d'échange de fichiers volumineux basée sur un logiciel libre**

L'innovation consistera à rassembler des fonctionnalités assurées actuellement par plusieurs outils, quel que soit le vecteur de communication (web ou messagerie), avec sécurisation du document.

- ✓ **Solution de mise en place de stations de travail sécurisées**

Dans le cadre du programme de sécurisation des systèmes d'information de l'Etat, il est devenu nécessaire de disposer, pour les informaticiens chargés des serveurs, de stations de travail extrêmement sécurisées permettant d'administrer les systèmes d'information.

Dans le même temps, réduire le nombre de postes de travail utilisés par un agent est une nécessité économique et ergonomique. Il serait donc particulièrement opportun de virtualiser plusieurs postes de travail logiques sur un même poste de travail physique, en assurant un très haut degré d'étanchéité entre les postes de travail logiques, et en garantissant la sécurité de la station physique.

Il convient d'ajouter à ces contraintes celles de prestations d'intégration faisant appel à du logiciel libre, par opposition à l'utilisation de systèmes propriétaires, dont la sécurité est difficile à auditer.

Une telle innovation, que la direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE) est prête à étudier en liaison avec le milieu industriel, constituerait un atout indéniable pour progresser en matière de sécurité sans augmenter les coûts de fonctionnement.

- ✓ **Solution de rationalisation et mutualisation des fonctions de production informatique**
- ✓ **Solution de modernisation des outils de saisie de données des agents de terrain**
- ✓ **Solution de « postes nomades » pour préserver la communication d'agents isolés**
- ✓ **Solution d'amélioration d'accès aux données**

Au-delà de la dématérialisation de documents internes, les projets peuvent se traduire par des achats innovants en matière d'espaces de travail interactifs ou d'accès distants aux postes de travail en garantissant la sécurité des systèmes et des échanges, et en matière d'amélioration de la gestion des systèmes d'information permettant une rationalisation du patrimoine applicatif.

Par ailleurs, il est prévu de tester des dispositifs de gestion et d'édition déportée du courrier local, via l'utilisation de drivers virtuels.

- ✓ **Solution d'appel à de nouvelles technologies**

- processus d'industrialisation de la transformation du code COBOL en code JAVA
- mise en œuvre du Cloud computing avec la communauté des logiciels libres
- réalisation d'une solution matérielle et logicielle pour le traitement de la dématérialisation de la déclaration de l'impôt sur le revenu.

### 3 – Les ressources humaines et la formation professionnelle

#### ✓ Solution de formation à distance

Des innovations seraient d'une aide précieuse pour asseoir le déploiement de la formation à distance et donc d'économiser en frais de déplacement sans altérer la qualité de la formation professionnelle :

- un outil de classe virtuelle permettant de mener des actions de formation à distance, mais en temps réel avec intervention d'un formateur physique (intéressant avec les DOM, notamment)
- un portail de formation national intégrant un Massive On line Open Course (MOOC) qui permettrait la mise à disposition dématérialisée de ressources documentaires
- un portail dynamique de formation multi-établissements, accessibles en formation, initiale comme en formation continue pour proposer des parcours de formation ou des compléments à des actions de formation, avec tutorats intégrés et généralisés
- un outil de projection (type pico-projecteur) mobile permettant d'assurer des formations ou faire des présentations numériques.

#### ✓ Solution de gestion de formation

Par ailleurs, des actions innovantes pourront être menées pour l'amélioration de l'accompagnement individualisé des personnes handicapées, notamment par l'aménagement des postes de travail et par la mise en place de formations spécifiques en faveur des agents déficients auditifs ou visuels.

La gestion des salles de formation est également un enjeu fort pour mieux répondre aux évolutions touchant la formation professionnelle et aux nouveaux modes d'apprentissage : taux d'utilisation, préparation, entretien, fermeture sécurisée des portes, constituent une charge de travail importante pour les équipes et, dans le cadre d'une démarche de certification ISO 9001, sont susceptibles de générer des dysfonctionnements divers préjudiciables à la qualité de service.

Actuellement, une direction utilise une application de réservation de salles aux possibilités limitées, il pourrait donc être intéressant de voir quelles solutions pourraient être mises en œuvre pour mieux gérer les éléments énoncés ci-dessus.

#### ✓ Solution d'accueil du public

- Systèmes de visiophonie équipant en série les postes informatiques permettant d'améliorer les contacts téléphoniques avec les interlocuteurs.

## 4 – Les soutiens aux métiers (fiscalité, lutte contre la fraude, protection des consommateurs, statistiques, gestion patrimoniale, gestion financière et comptable de l'Etat et des collectivités locales, développement économique)

### DGDDI

En matière de lutte contre la fraude, des moyens de plus en plus performants sont appelés à se développer.

En matière de détection de stupéfiants et d'explosifs, l'idée est de reproduire artificiellement les capteurs olfactifs du chien, afin de détecter automatiquement des substances ciblées (explosifs ou stupéfiants) durant une durée plus élevée que la période d'attention du chien.

Cette technologie est en cours de développement au sein de différents projets de recherche technologique.

La Douane souhaite également voir se développer des **analyseurs de particules fonctionnant sans source radioactive**. Étant donné les contraintes liées à l'utilisation des analyseurs de particules actuels (appareils fonctionnant via une source radioactive, qui nécessite une autorisation de l'ASN, un suivi régulier et une sensibilisation à la radioprotection des utilisateurs), des fabricants commencent à développer aujourd'hui des équipements du même type, mais dont l'outil de détection fonctionne sans source radioactive.

Le besoin s'oriente également en ce qui concerne les analyseurs de particules vers des **détecteurs de particules de produits explosifs de petit format**, qui soit portable par un agent donc léger et robuste, pour inspecter des wagons de fret ferroviaire ou des containers.

Par ailleurs, la douane souhaiterait voir se développer des **capteurs d'air/détecteurs de particules télescopiques pour les containers**.

Autre exemple, les **appareils à rayons X à détection automatique des substances ciblées**.

Des sociétés développent des appareils RX (diffusion et diffraction des RX), qui permettent de détecter automatiquement les substances répertoriées dans une base de données (reconnaissance du spectre de diffraction des matières percutées par le RX). Permettant de scanner un nombre très élevé de bagages, ces technologies activent une alarme dès qu'une matière suspecte a été trouvée. Toutefois, la douane souhaiterait que ce type d'appareil puisse concerner également le fret et pas seulement les petits colis.

Enfin, les **dispositifs d'interception des go-fast**.

L'interception des go-fast se fait actuellement par des herses.

La douane souhaiterait que des recherches soient menées pour améliorer la fiabilité des herses qui se déploient à distance via une télécommande ou des herses télescopiques.

Par ailleurs, d'une façon plus large, la question de l'interception des go-fast devrait passer par la mise en place de herses d'un nouveau genre, dont l'objectif final n'est pas de crever le pneu. A titre d'exemple :

- des filets déposés sur la route et qui viennent s'emmêler dans les pneus avant au passage du véhicule ;
- un système de boudins à gonflage instantané et commandé à distance ;
- l'injection d'ondes électromagnétiques dans le circuit d'injection du moteur (ces ondes pouvant être transmises à partir d'un vecteur mobile terrestre (voiture de la douane) ou aérien (drone)).

Ces deux idées supposent que la question de la sécurité des occupants du go-fast et celles des voitures situées à proximité, ait été préalablement posée.

L'intérêt de ces technologies est qu'elles seraient efficaces autant face à des go-fast terrestres que maritimes (dans ce dernier cas, la question de la sécurité étant moins difficile à gérer).

Toujours dans cette même problématique d'interception, la douane souhaiterait voir se développer un système de marquage pour les véhicules forçant un barrage douanier.



Dans le domaine de la surveillance aérienne, la douane souhaite voir se développer un suiveur de balises sur avions et hélicoptères et l'intégration de scanner et équipements nécessaires au suivi et à l'écoute de GSM.

## **DGFIP**

### **Le recouvrement de l'impôt et des autres recettes publiques**

La DGFIP assure le recouvrement des impôts des particuliers, des professionnels et des recettes non fiscales de l'État (amendes, condamnations pécuniaires, produits divers...).

Le développement des téléprocédures constitue l'un des axes principaux de la modernisation de la DGFIP. Le développement de l'offre des services dématérialisés s'adresse tant aux usagers particuliers que professionnels.

Outre la modernisation et le perfectionnement continus des applications métier et des outils (impots.gouv.fr) mis à la disposition des usagers et/ou utilisés en interne, l'amélioration de la qualité de service de la DGFIP envers les particuliers et les professionnels se traduit par le développement de **démarches administratives en ligne** (transmission d'informations, de documents, de paiements, prise de rendez-vous...) **via tous types de support** (ordinateurs, smartphones, tablettes...).

Le paiement en ligne des droits de passeport, dont le dispositif sera effectif en 2014, en est l'exemple le plus récent.

Pour les particuliers, 2 400 centres des finances publiques offrent en outre à l'utilisateur un guichet fiscal unique sur l'ensemble du territoire. En 2013, la DGFIP a enregistré 12 millions de contacts avec ses usagers à ses guichets et 18 millions de contact tous canaux confondus. La relation à l'utilisateur est donc stratégique pour la DGFIP ; sa rénovation passe par de nombreux canaux.

La DGFIP souhaite renforcer l'attractivité de son offre en ligne par la **création d'un espace numérique sécurisé et unifié** (ENSU) pour toutes les démarches des usagers (télédéclaration, paiement dématérialisé, procédures contentieuses en ligne, transmission des pièces de contrôle fiscal, mise à disposition des avis et formulaires...).

L'amélioration de l'accueil téléphonique des usagers passe également par la satisfaction de nouveaux besoins auxquels la DGFIP entend apporter une réponse répondant aux meilleurs standards de qualité.

Dans chaque site, le renouvellement des **gestionnaires de files d'attente** pourra être l'occasion d'une approche renouvelée de cette technique de gestion de l'accueil.

De même, la DGFIP étudiera la possibilité, déjà expérimentée par d'autres services publics, de mettre à la disposition de ses usagers des outils permettant d'entrer en contact direct et d'effectuer à distance certaines formalités simples (**guichet virtuel interactif**).

Le label Marianne définit un ensemble d'engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics. Le respect de certains engagements concernant la DGFIP est mesuré par voie d'appels-mystère bi-annuels réalisés par des prestataires externes.

**Ces prestations pourraient faire l'objet d'achats innovants en renouvelant les modalités de ces enquêtes.**

Lorsque l'impôt n'est pas payé spontanément, les services de la DGFIP entreprennent toutes les actions nécessaires pour que les contribuables s'acquittent de leur dette fiscale. Dans ce cadre, diverses poursuites peuvent être mises en œuvre allant de la relance amiable aux procédures de recouvrement plus offensives

(avis à tiers détenteur, commandements, saisies, etc.) ou actions contentieuses devant les juridictions (mise en cause des dirigeants ou d'associés, mesures conservatoires, etc.).

La DGFIP envisage d'expérimenter, sous réserve des conditions de droit à respecter, des modalités d'**envoi des actes de poursuite sous forme dématérialisée** (sms, messages, etc.).

La mission de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude constitue également une responsabilité majeure confiée à la DGFIP. Le contrôle fiscal a pour objet de s'assurer que les contribuables (particuliers et professionnels) respectent leurs obligations fiscales. Il s'appuie sur une importante activité de recherche qui vise à détecter les mécanismes de fraude, collecter et centraliser les renseignements extérieurs et les informations détenues dans les services. Ce travail de recherche, comme la programmation issue de l'analyse risque, permet de proposer l'engagement de contrôles fiscaux ciblés.

Dans ce domaine, la DGFIP souhaite améliorer ses outils de programmation, en optimisant ses outils de requêtage existants et en mettant en œuvre une nouvelle démarche d'analyse prédictive (« **data mining** »).

### **Les missions cadastrales et foncières**

La DGFIP est chargée, au titre de sa mission foncière, d'attribuer à chaque immeuble une référence cadastrale unique, décrire les propriétés (limites de parcelles, superficie) et d'identifier les propriétaires et leurs droits sur les biens. Aujourd'hui 103 millions de parcelles et 49 millions de locaux sont ainsi recensés. La DGFIP gère « l'état civil » de la propriété servant de fondement au calcul des impôts fonciers. Ses services sont en charge de la mise à jour du **plan cadastral informatisé**.

### **La tenue des comptes, le contrôle et l'exécution de la dépense de l'État**

La DGFIP contrôle et met en œuvre les dépenses de l'ensemble des services de l'État tant au niveau central que déconcentré.

Elle assure également le versement des rémunérations des agents de l'État et le règlement des pensions civiles et militaires.

La dématérialisation concernera à terme les échanges effectués avec les agents publics (actifs ou retraités) dans la gestion de leur carrière et de leurs rémunérations, à travers le principe d'espace numérique sécurisé (ENSU) personnel permettant de disposer de ses bulletins de salaires ou de pensions et de tout document de ressources humaines. Des solutions innovantes sont ainsi attendues, en matière de **gestion électronique des documents et de développement des coffres forts électroniques**.

Par ailleurs la DGFIP tient les comptes de l'État. À ce titre, elle est chargée de produire l'information budgétaire et comptable. La DGFIP assure la gestion et le stockage des liasses de documents comptables pour son compte et celui de la Cour des comptes.

### **La tenue des comptes, l'exécution des opérations financières et le conseil aux collectivités territoriales et établissements publics**

Acteur majeur du secteur public local, la DGFIP est présente au quotidien dans la vie financière de près de 110 000 collectivités territoriales et établissements publics.

Elle tient la **comptabilité** des communes, des départements et régions, des établissements publics locaux, des établissements publics de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que d'offices publics de l'habitat (OPH). Au total, elle produit près de 170 000 comptes (budgets) par an.

La DGFIP assure également l'**archivage** des comptes d'organismes publics locaux (collectivités territoriales et établissements publics locaux) soumis à l'apurement administratif.

Des **solutions innovantes en matière de processus ou d'outils** peuvent être recherchées dans ce domaine. La DGFiP participe également à l'exécution de l'ensemble des recettes et des dépenses de ces collectivités territoriales et de ces organismes et assure auprès d'eux un rôle de conseil.

Une réflexion sur l'utilisation de **nouveaux matériels (smart-TPE)** qui, couplés avec un smartphone, permettent d'accepter des paiements par carte bancaire, est actuellement menée.

### **DGCCRF**

La saisie et l'exploitation des données relevées par les agents de terrain pourraient être modernisées par des solutions innovantes dans les domaines suivants :

- **Système de lecture (type lecteurs de codes RFID) pour les relevés de prix ;**
- **Système d'étiquettes (type étiquettes RFID) pour les marquages des prélèvements et les saisies.**
- **Système amélioré d'accès sécurisé à distance** pour les agents, aux systèmes d'exploitation et aux ressources documentaires du service.

### **INSEE**

La *mission de production de données statistiques* nécessite de savoir collecter les informations et les intégrer sous format électronique, dans le respect du code européen des bonnes pratiques et des lois relatives au secret statistique et à la confidentialité des données sur les personnes physiques.

**Développer des solutions mixtes de supports de collecte** (téléphone, internet, papier) **et harmoniser leur gestion** est potentiellement source d'innovation.

La *mission d'étude et de diffusion des données* nécessite des compétences d'analyse, d'études et des capacités de diffusion multimodale, à grande échelle et différenciée selon les publics.

La **dématérialisation des publications** constitue un vecteur d'innovation. La mise en place de **site internet de diffusion de l'information en 4G** est un autre exemple.

De manière transversale et quel que soit la mission, la **préservation de la confidentialité des déclarants et de leurs données** est une obligation incontournable tant sur le plan physique qu'informatique (lois spécifiques).

Cette **contrainte de confidentialité** nécessite des **dispositifs matériels et informatiques « sécurisés »** qui peuvent être source d'innovation (cryptage des données en cours d'échange, hachage d'identifiants, centre d'accès sécurisé à distance etc.).

### III. LA GOUVERNANCE DE LA FONCTION ACHAT INNOVANT AUX MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

#### Sensibilisation des services prescripteurs et mise en place d'actions

La mission achats Finances est chargée de l'animation de la gouvernance de la fonction achat innovant au sein de son périmètre d'intervention. A ce titre, elle a pris en charge la diffusion des objectifs de cette politique publique auprès des directions et travaille à la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne achat concernés.

D'une manière opérationnelle, elle a développé deux types d'actions :

- L'organisation de rencontres entre des acheteurs des ministères financiers et des PME innovantes, dans le cadre de « Matinales de l'achat innovant ». Une première Matinale, dédiée aux solutions innovantes dans le domaine immobilier, a permis à une dizaine d'entreprises de présenter leurs solutions nouvelles et alternatives aux acheteurs concernés. Au vu du vif succès rencontré par cet événement, d'autres matinales seront programmées, dans le domaine informatique également.
- Comme le préconise le guide des achats innovants de la direction des affaires juridiques, l'innovation peut être captée dans les marchés publics grâce à l'expression fonctionnelle du besoin, qui permettra à une entreprise innovante de proposer une solution nouvelle satisfaisant la personne publique au meilleur coût total de possession, ce que n'aurait peut-être pas permis un cahier des charges technique, reproduisant des solutions certes éprouvées mais anciennes. La mission achats Finances a donc organisé une session de formation au cahier des charges fonctionnel à l'attention d'acheteurs des ministères financiers, qui s'est révélée très satisfaisante en évaluation. D'autres formations de ce type seront proposées ultérieurement. La mission achats Finances souhaite construire un cahier des charges fonctionnel sur la base d'un projet ministériel dans le cadre d'un groupe achat projet pluridisciplinaire regroupant plusieurs directions, et évaluer l'intérêt de cette action en vue de la reproduire.

Afin de diffuser l'information et de maintenir la mobilisation de tous les acteurs, la mission achats finances effectue systématiquement un point sur les achats innovants dans ses instances de gouvernance (comité ministériel des achats, comités achats spécialisés informatique ou immobilier).

Sous l'autorité du secrétaire général, elle a demandé à ce que chaque direction du ministère désigne un référent responsable, chargé lui-même d'organiser et de mobiliser au plus fin au sein de son périmètre de responsabilité.

Enfin, la préparation des plans d'action d'achat directionnels sera l'occasion pour la mission achat d'établir une programmation des actions achats innovants, en conformité avec les pratiques recommandées par le SAE.